

## **DÉCLARATION CONJOINTE DES SYNDICATS DE L'EURORÉGION PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

Les interlocuteurs sociaux partagent avec les gouvernements des régions que forme l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (désormais Eurorégion) l'objectif de créer dans le nord-ouest de la Méditerranée un pôle d'innovation et de croissance durable pour améliorer la compétitivité économique et le niveau de vie de ses citoyens visant à atteindre la cohésion sociale et territoriale.

Le 17 novembre de 2008, à Palma de Majorque, se sont réunis les syndicats des régions Îles Baléares, Pays Valencien, de Catalogne et d'Aragón, qui ont exprimé leur volonté de constituer un réseau syndical dans le cadre de l'Euroregión.

Cette volonté est partagée par le Président de l'Euroregion et le Président du Gouvernement des Îles Baléares et a reçu son soutien au cours de l'audience qu'il a accordé aux organisations syndicales.

Le 4 février 2009, les syndicats des Îles Baléares, du Pays Valencien, de Catalogne, d'Aragón, de Midi- Pyrénées et de Languedoc-Roussillon réunis à Palma de Majorque.

### **CONVIENNENT DE :**

#### **1. Constituer le réseau syndical de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée avec les objectifs suivants:**

- a. Promouvoir la connaissance de la réalité sociale de l'Euroregion
- b. Promouvoir les coopérations pour des projets partagés et des échanges d'expériences et de méthodologies
- c. Améliorer la qualité de vie au travail des travailleurs de l'Euroregion avec l'implication des partenaires sociaux. Promouvoir l'égalité des chances, le développement durable et les partenariats.
- d. Contribuer à partir de l'Eurorégion à une nouvelle dynamique avec les syndicats du sud de la Méditerranée dans le but d'élargir la participation et l'échange de bonnes pratiques en faveur des droits sociaux et du travail
- e. Promouvoir la réalisation de nouvelles infrastructures stratégiques indispensables à la connexion des différents territoires de l'Eurorégion.
- f. Favoriser les secteurs économiques stratégiques et de haute valeur ajoutée qui augmentent la productivité de nos économies (aéronautiques, énergies renouvelables, etc.) et les secteurs émergents liés à l'environnement et au tourisme social.

- 2. Solliciter la reconnaissance formelle du réseau syndical comme partie intégrante des réseaux déjà constitués dans le cadre de l'Eurorégion.**
- 3. Demander la participation des syndicats dans le cadre des groupes de coordination et de suivi de l'Eurorégion.**
- 4. Réfléchir à la définition d'un cadre de participation spécifique des partenaires sociaux dans le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), par la participation syndicale aux comités de suivi des Fonds Structurels (FEDER). Plus spécialement en ce qui concerne les programmes de Coopération Transnationale, dans l'objectif de coopération territoriale européen, comme le prévoient les Règlements communautaires.**
- 5. Créer un espace ouvert aux coopérations avec les organisations syndicales intéressées des territoires proches.**
- 6. Solliciter les gouvernements régionaux de l'Eurorégion pour construire des liens de coordination et de participation avec les syndicats et les partenaires sociaux pour le développement de projets et d'initiatives qui seront menés dans le cadre de l'Eurorégion.**
- 7. Soutenir les initiatives des gouvernements pour le développement durable de l'Eurorégion.**
- 8. Concrétiser cette volonté par la signature en 2009 d'un accord fixant son organisation : présidence et fonctionnement du réseau syndical de l'Eurorégion.**

Signen,